

**DÉCISION N°2022-247 DU 16 JUIN 2022
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 4 juillet 2022 et le mardi 13 juillet 2022 inclus.

Article 2

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Alexandre COLIN, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 8 août 2022 et le vendredi 12 août 2022 inclus.

Article 3

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le mardi 16 août 2022 et le lundi 22 août 2022 inclus.

Le directeur général,


David BARJON